

« L'arbre qui cache la forêt »

Le rapport de force continue en réunion de branche (CPPNI) entre les organisations syndicales et patronales. Pas question pour la CGT d'engager des discussions stériles sur d'autres sujets sans régler le sujet brûlant des salaires.

Un statu quo qui dure depuis 10 ans

Dès qu'une augmentation quelconque est légitimement demandée par les salarié-e-s, c'est la bronca des TPE et le silence des poids lourds du secteur.

Il est vrai que les TPE qui représentent 90% des entreprises du secteur pratiquent une politique salariale « *relativement* » plus généreuse que les grands groupes et sont réticentes à augmenter les salaires. Toutes catégories professionnelles et genre (H/F) confondus, le salaire brut moyen est de 2284 €,

Mais c'est l'arbre qui cache la forêt. Les salarié-e-s des centres d'appels de plus de 300 salarié-e-s qui concentrent la majorité des salarié-e-s ont, sur le même périmètre, un salaire brut moyen de 1767 € par mois.

Refuser de revaloriser la grille salariale de toutes les salarié-e-s du secteur sous prétexte que les petites entreprises ne pourraient pas suivre, c'est priver + de 50 000 salarié-e-s des centres d'appels d'un salaire décent à la fin du mois.

Pourtant Le PDG de Téléperformance (centre d'appels) ne s'est pas privé, lui, en pleine pandémie, d'empocher la coquette somme de **17 millions d'€ en 2020 soit : 10 505 SMIC mensuel** (3,8 millions d'€ d'augmentation sur l'année 2020 ajoutée à une augmentation de 13.2 millions d'€ déjà perçue en 2019).

Télétravail

Même argument : Les TPE/PME ne souhaitent pas d'encadrement du télétravail, de contraintes sur les frais, prétextant que le dialogue dans leurs structures se « *passé bien* » et qu'une augmentation des frais plomberait la trésorerie.

Même résultat : les centres d'appels qui, eux, usent et abusent du télétravail et n'ont aucun problème de trésorerie, profitent de l'aubaine en se cachant

derrière les réticences des TPE/PME. Il est nécessaire de rappeler que la CGT réclame une modification du code du travail et l'établissement d'une loi sur le télétravail. Une loi éviterait l'échec des négociations de branche ou d'entreprise, conséquence de ce type d'argument.

Mais le vent tourne...

Le statu quo qui détruit toutes négociations a pourtant du plomb dans l'aile car les nouvelles ne sont pas bonnes pour le patronat. L'augmentation de l'inflation et les multiples grèves spontanées ont, par exemple, pris à la gorge les organisations patronales du secteur du commerce.

Et la lutte paie!

De nombreuses enseignes telles qu'AUCHAN, LEROY MERLIN, LIDL pressées par la grève des salarié-e-s ont augmenté les salaires, ou sont en négociation pour le faire. Et pour cause, il devient de plus en plus difficile de trouver une main d'œuvre qui accepte des bas salaires talonnés par le SMIC et l'inflation.

L'alignement des planètes joue en notre faveur.

Le 17 novembre à Caen, les salarié-e-s du centre d'appel d'Armatys se sont mis en grève pour soutenir la CGT et l'intersyndicale en pleine négociation sur les salaires. Si les organisations patronales s'obstinent dans leur refus d'augmentation, les salarié-e-s des centres d'appels et prestataires de service du secteur tertiaire n'auront d'autre choix que de trouver une date commune pour arrêter le travail, avec un seul mot d'ordre : **AUGMENTER LES SALAIRES.**

Pris entre grève et inflation, le patronat sera forcé d'accepter une revalorisation de la grille salariale.

Contact : vie-synd.fsetud@cgt.fr



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____
 Adresse personnelle : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. : _____
 Courriel : _____
 Nom entreprise : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Secteur d'activité : _____
 Catégorie professionnelle : Employé Technicien Agent
 de maîtrise Cadre Ingénieur